

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 8

Votants: 11

Séance du mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Régine AILHAUD-BLANC.

Sont présents: Régine AILHAUD-BLANC, Antoine ARENA, Bénédicte PAUL, Georges MARTEL, Patrick BERTIN, Michel BARDET, Christine HAMOT, Aude AMAUDRIC

Représentés: Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Christophe PEREZ, Jean-Louis ROUSSELET

Excuses: Jean-Marie MARTIN

Absents: Thierry JAUFFRED

Secrétaire de séance: Patrick BERTIN

Après s'être assurée que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la Séance.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la séance du 20/03/2018, il est adopté à l'unanimité.

Mr Patrick BERTIN est nommé secrétaire de Séance.

Monsieur Patrick BERTIN, adjoint délégué aux finances présente les différents comptes de gestion et administratifs 2017 puis les budgets 2018 pour la commune et le service eau assainissement. Les délibérations sont votées au fur et à mesure.

Objet: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 - DE 2018_012

Monsieur le Trésorier a présenté les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes eau - assainissement, et lotissement. Le montant des soldes, tant pour les titres émis que pour les mandats ordonnancés, est en parfaite concordance avec nos écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les comptes de gestion pour 2017 (budget principal et budgets annexes) du trésorier dont une copie des résultats de clôture est jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_012-DE

Objet: Vote du compte administratif commune - champtercier - DE 2018_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		242 184.08		191 763.95		433 948.03
Opérations de l'exercice	788 747.77	858 868.88	434 899.10	230 447.72	1 223 646.87	1 089 316.60
TOTAUX	788 747.77	1 101 052.96	434 899.10	422 211.67	1 223 646.87	1 523 264.63
Résultat de clôture		312 305.19	12 687.43			299 617.76
		Restes à réaliser (- 93 700.00 + 63 345.00)			30 355.00	
		excédent de financement Total				269 262.76
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				168 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2017.

Adopté à 9 voix pour et 2 abstentions, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote et n'ayant pu exercer sa procuration.

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_013-DE

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2017 - DE 2018 013 BIS

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative : article L. 2311-5,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 adoptant les comptes de gestion et le compte administratif 2018 de la commune de Champtercier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de la commune

43 042.43	au compte 1068 (recette d'investissement)
269 262.76	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) qui sera augmenté du solde excédentaire du budget annexe lotissement pour 20 025.42.

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_013BIS-DE

Objet: Vote du compte administratif - eau assainissement champtercier - DE 2018 014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 496.84		180 431.14		204 927.98
Opérations de l'exercice	194 640.67	211 175.50	179 991.41	174 532.16	374 632.08	385 707.66
TOTAUX	194 640.67	235 672.34	179 991.41	354 963.30	374 632.08	590 635.64
Résultat de clôture		41 031.67		174 971.89		216 003.56
			Restes à réaliser (-124 200 + 64 200)		60 000.00	
			excédent de financement			156 003.56
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif du service eau assainissement de la commune pour l'année 2017.

Adopté à 9 voix pour et 2 abstentions, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote et n'ayant pu exercer sa procuration.

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_014-DE

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT SEA 2017 - DE 2018 014 BIS

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative : article L. 2311-5,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 adoptant les comptes de gestion et le compte administratif 2018 du service eau assainissement de la commune de Champtercier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement du service eau et assainissement de la commune.

	au compte 1068 (recette d'investissement)
41 031.67	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_014BIS-DE

Objet: Vote du compte administratif - **lotissement** champtercier - DE 2018 015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Patrick BERTIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 949.92		857.62		20 807.54
Opérations de l'exercice	180 928.55	181 004.05	181 004.05	180 146.43	361 932.60	361 150.48
TOTAUX	180 928.55	200 953.97	181 004.05	181 004.05	361 932.60	381 958.02
Résultat de clôture		20 025.42				20 025.42
					Restes à réaliser	
					Besoin/excédent de financement Total	20 025.42
					Pour mémoire : virement à la section d'investissement	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif du budget annexe lotissement pour l'année 2017.

Le budget lotissement est clos au 31/12/2017.

Adopté à 9 voix pour, et 2 abstentions, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote et n'ayant pu exercer sa procuration.

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_015-DE

Objet: VOTE DES TAUX DE TAXES 2018 - DE 2018_016

Après analyse du compte administratif 2017 et vu les projections du budget principal 2018 (Le transfert de personnel sur le budget eau assainissement permettra un gain de 25 000 €, les dotations de l'Etat se stabilisent) il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité en 2018.

Madame le Maire propose d'appliquer les taux d'imposition sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti suivants :

- TAXES D'HABITATION : 10.81%
- TAXES FONCIERES (BATI) : 26.21%
- TAXES FONCIERES (NON-BATI) : 84.73%

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 proposés ci-dessus

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_016-DE

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS 2018 - DE 2018_017

Madame Bénédicte PAUL rappelle le rôle des associations qui participent à la vie du village et présente les subventions pour l'exercice 2018.

Il est précisé que les élus qui sont membres du bureau de ces associations s'abstiennent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer :

Pour les Associations dont le siège est sur la Commune un montant de 8 030 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	VOTES		
		POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1 200.00 €	10	1	0
Judo Club	1 000.00 €	11	0	0
Champterroir	500.00 €	11	0	0
Rencontre et Partage	600.00 €	8	3	0
Des Musiques et des	2 000.00 €	9	2	0

Mots				
Arts d'Oise	630.00 €	11	0	0
Sentiers Culinaires	400.00 €	11	0	0
Coopérative scolaire	1 000.00 €	11	0	0
Les Z Arts Dance	400.00 €	11	0	0
Les Zamis de Chandourène	300.00 €	10	1	0

Pour les Associations hors Commune un montant de **600.00 €** réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Resto du Cœur	100.00 €	11	0	0
APAJH	100.00 €	11	0	0
Croix rouge française	50.00 €	11	0	0
Secours catholique	100.00 €	11	0	0
Secours populaire	250.00 €	10	1	0

DIT que les crédits seront prévus au budget communal 2018.

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_017-DE

Objet: VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018 - DE_2018_018

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018

Monsieur Patrick BERTIN, adjoint délégué aux finances, présente le budget Communal pour l'exercice 2018.

Monsieur Patrick BERTIN rappelle également le débat d'orientation budgétaire présenté en date du 20/03/2017 définissant les éléments prioritaires à inscrire au budget Communal pour l'année 2018.

La section investissement est équilibrée pour un montant de 334 187.43 €

En dépenses d'investissement :

Au montant de travaux budgétés pour **290 400 € (y compris les restes à réaliser)**, il faut rajouter le remboursement des emprunts **pour 26 300 €, 1 000.00 €** de dépôt et cautionnement, et des travaux en régie pour **4 000 €** et le report de déficit 2017 de **12 687.43 €** soit un total dépenses d'investissement de **334 187.43 €**. (Page 9 du budget)

Dépenses d'investissement prévues :

<u>N° COMPTE ET DE PROGRAMME</u>		<u>PROGRAMMES</u>	<u>RESTES A REALISER AU 31/12/2017</u>	<u>PROPOSITIONS 2018</u>	<u>TOTAL BUDGET TRAVAUX 2018</u>
2128	102	Rénovation terrain de jeux enfants	20 000,00 €		20 000,00 €
2158	124	Matériel et outillage service technique		4 000,00 €	4 000,00 €
2181	101	Agencements divers		1 500,00 €	1 500,00 €
2152	930	Installations de voirie		1 000,00 €	1 000,00 €
2183	120	Matériel de bureau et informatique, logiciels informatiques mairie	900,00 €	3 000,00 €	3 900,00 €
2183	120	Matériel de bureau et informatique école		1 500,00 €	1 500,00 €
2313	101	Rénovation bâtiments mairie et mobilier mairie	48 300,00 €		48 300,00 €
21538	931	Adressage des voies communales		35 200,00 €	35 200,00 €
2315	930	Voirie communale	24 500,00 €	30 000.00 €	54 500,00 €
2313	101	Rénovation énergétique école		73 000,00 €	73 000,00 €
2313	101	Rénovation salle polyvalente		35 000,00 €	35 000,00 €
21318	101	WC public PMR		10 000,00 €	10 000,00 €
2313	101	Rénovation bibliothèque VMC		2 000,00 €	2 000,00 €
2183	120	Mobilier bibliothèque		500,00 €	500,00 €
		Total	93 700 €	196 700.00€	290 400.00€

En recettes d'investissement :

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à **130 445 €**.
 Au montant de subventions attendues de **139 700 €**, il faut rajouter un remboursement de TVA évalué à **20 000 €**, le compte dépôt et cautionnement pour **1 000.00 €** et un excédent de fonctionnement suite à affectation des résultats de **43 042.43 €** pour arriver à un total recettes d'investissements de **334 187.43 €**.

N° COMPTE ET DE PROGRAMME		PROGRAMMES	RESTES A REALISER AU 31/12/2017 *	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BUDGET TRAVAUX 2018
1322	101	Audit énergétique	1 995.00 €		1 995,00 €
1321	120	DETR 2017 tableaux interactifs	5 950.00 €		5 950,00 €
1321	101	DETR 2016 PMR mairie 26 543€ (sur 79 552€)	55 400.00 €		55 400,00 €
1321	101	DETR 2017 RESTRUCTURATION MAIRIE : 20 268€			
1321	101	DSIL 2017 travaux mairie : 8 847,72€			
1321	120	DETR 2017 point numérique		214,00 €	214,00 €
1321	101	DETR 2018 école rénovation énergétique		24 321,60 €	48 000,00 €*
1321	101	DSIL 2018 école rénovation énergétique		24 321,60 €	
1321	931	DETR 2018 adressage des voies communales		13 506,00 €	13 506,00 €
1322	931	FRAT 2018 adressage des voies communales		8 635,59 €	8 635,00 €
1321	101	DETR 2016 WC PMR 60%		6 000,00 €	6 000,00 €
		TOTAL	63 345,00 €	76 998,79 €	139 700,00 €

* arrondi

La section fonctionnement est équilibrée pour un montant de 1 004 980.18 €.

Pour les dépenses :

La baisse passée des dotations de l'Etat nous amènent à être vigilants sur nos dépenses. Cette année des consultations seront lancées au niveau de différents postes, notamment l'entretien des locaux, les assurances afin de réduire les coûts.

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à **829 035.18 €** (pour 803 132.25 € en 2017).

Le poste principal est le poste du personnel.

Cette année encore les subventions aux associations restent les mêmes, il y a un désir d'aider ces associations qui créent du lien social et qui développent des activités dépassant largement le montant des sommes allouées.

Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts) pour **10 000 €**, des dépenses imprévues pour **31 000 €**, des charges exceptionnelles pour **4 500 €** et un virement à la section d'investissement de **130 445 €** portent la totalité des dépenses à **1 004 980.18 €**. (Détail page 7 du budget).

Pour les recettes :

Les recettes de gestion courante s'élèvent à **705 192 €**.

Cette année la Dotation Globale de Fonctionnement est stable par rapport à 2017. (Une recette correspondant aux charges de personnel affecté au service eau assainissement y est inscrite pour 25 000 €). Pour 2018, pas d'augmentation des taxes fiscales.

A cela, il faut rajouter des produits exceptionnels pour **6 500 €**, une opération d'ordre correspondant aux travaux en régie pour **4 000 €** et le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2017 dont le montant est de **289 288.18 € (solde budget lotissement compris)** pour arriver à un total de **1 004 980.18 €**.

Vu les résultats de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2017 qui sont repris en totalité au budget Communal

Vu l'affectation des résultats 2017

Vu la reprise des restes à réaliser en section d'investissement

Vu les dépenses nécessaires et les orientations prévues au fonctionnement de la Commune,

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget 2018 communal ainsi présenté selon les montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 004 980.18 €	334 187.43 €
RECETTES	1 004 980.18 €	334 187.43 €

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_018-DE

Objet: VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2018 - DE_2018_019

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur Patrick BERTIN, adjoint délégué aux finances, présente le budget Eau Assainissement pour l'exercice 2018. Ce budget accompagne les objectifs définis, à savoir investir dans le réseau d'eau potable pour anticiper les problèmes, éviter les fuites qui pénalisent, mettre en place le télé relevage, installer les compteurs en limite de propriété, ces mesures facilitant le relevé des compteurs.

L'augmentation des tarifs sur 2017 a permis de garder une indépendance vis à vis du budget général.

Enfin nous continuons à prendre en charge les charges de personnel affecté au service eau assainissement.

Monsieur Patrick BERTIN rappelle également le débat d'orientation budgétaire présenté en date du 20/03/2018 définissant les éléments prioritaires à inscrire au budget Eau Assainissement pour l'année 2018.

La section investissement est équilibrée pour un montant de 332 072 €

Il est prévu pour l'année 2018 l'étude d'un appel à projet pour la rénovation de conduite d'eau, la poursuite du diagnostic assainissement, le renouvellement progressif des compteurs en commençant par les plus anciens, la protection des captages des sources.

En dépenses d'investissement :

Au montant de travaux budgétés pour **300 240 € (y compris les restes à réaliser)** nous ajoutons un remboursement d'emprunt pour **22 632 €**, des dépenses imprévues pour **1 000 €** et une reprise sur subventions d'équipement de **8 200 €** pour arriver à un total dépenses d'investissement de **332 072 €**.

N° COMPTE ET DE PROGRAMME	PROGRAMMES	RESTES A REALISER AU 31/12/2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BUDGET TRAVAUX 2018
---------------------------------	------------	---------------------------------------	----------------------	------------------------------

21561	108	Compteurs télé relevables	33 500,00 €		33 500,00 €
2315	20111	Captage protection des sources	29 400,00 €		29 400,00 €
2315	560	Diagnostic assainissement	22 800,00 €		22 800,00 €
2315	109	Etude + remplacement canalisations	20 000,00 €	60 000.00 €	80.000 ,00 €
2315	110	Etude Forage les Plaines		4 420.00 €	4 420,00 €
2315	111	Divers travaux AEP et MABC	6 500,00 €	53 500,00 €	60 000,00 €
2315	112	Divers travaux ASS et MABC	12 000,00 €	8 000.00 €	20 000,00 €
2315	20112	Diagnostic assainissement contrat rivière		50 000.00 €	50 000.00 €
2315	114	SEE travaux réfection canalisation St Jean		120.00 €	120.00 €

TOTAL 124 200,00 € 176 040.00 € 300 240,00 €

En recettes d'investissement :

Le décalage entre réalisation des travaux et réception des subventions nécessite une trésorerie suffisante. Au montant de subventions attendues de **70 250 €**, il faut rajouter un remboursement de TVA évalué à **34 250 €** des amortissements pour **52 600 €** et une reprise de résultats de **174 972 €** pour arriver à un total recettes d'investissements de **332 072 €**.

N° COMPTE ET DE PROGRAMME		PROGRAMMES	RESTES A REALISER AU 31/12/2017 *	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BUDGET SUBVENTIONS 2018
13111	20111	captage des sources	43 700,00 €	4 300,00 €	48 000,00 €
13111	20113	Télégestion (base HT 33 529,55€)			
13111	560	Diagnostic assainissement			
13111	114	Conduite St Jean			
1313	20115	Télégestion	20 500,00 €		20 500,00 €
1313	560	Diagnostic assainissement			
1313	114	Conduite St Jean			
1313	111	Vannes motorisées		1 750.00 €	1750.00 €
		TOTAL	64 200,00 €	6 050.00 €	70 250,00 €

La section exploitation est équilibrée pour un montant de **228 732 €**.

Les dépenses de gestion des services s'élèvent à **152 300 €** (pour 139 360 € en 2017). Les frais de personnel affecté au service sont évalués cette année à 25 000.00 €.

Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts) pour **7 928 €**, des charges exceptionnelles pour **11 078 €** (annulations de titres) des dépenses imprévues pour **4 826 €** et une dotation aux amortissements de **52 600 €** portent la totalité des dépenses à **228 732 €**.

Pour les recettes :

Les recettes de gestion des services s'élèvent à **179 500 €**. Pas d'augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement en 2018.

Les opérations d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement, le montant s'élève à **8 200 €**.

A cela, il faut rajouter le résultat reporté de l'année 2017 dont le montant est de **41 032 €** pour arriver à un total de **228 732 €**.

Vu les résultats de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2017 qui sont repris en totalité au budget Eau et Assainissement

Vu l'affectation des résultats 2017

Vu la reprise des restes à réaliser en section d'investissement

Vu les besoins et les orientations nécessaires au fonctionnement de la Commune,

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget 2018 Eau Assainissement ainsi présenté selon les montants suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	228 732 €	332 072 €
RECETTES	228 732 €	332 072 €

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_019-DE

Objet: CIMETIERE PRIX DES CAVEAUX - DE_2018_020

Madame le Maire informe le conseil de la demande de 2 familles de Champtercier qui désirent acheter chacune un caveau 6 places. Il s'agit des 2 derniers caveaux appartenant à la commune et ayant été réalisés dans le cadre d'une opération "budget annexe cimetière". Le prix proposé est attractif, et il est fait remarquer que d'autres personnes pourraient être intéressées. Après divers échanges, la délibération suivante est votée:

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune avait par délibérations des 9 mars 1981 et 10 juillet 1981, procédé à l'extension du cimetière communal et fait construire des caveaux destinés à la vente selon un marché négocié et sous contrôle de la Direction Départementale de l'Equipement.

La délibération du 30 avril 1982 fixait le prix de vente des caveaux.

A ce jour il reste deux caveaux de type 150 – 6 places évalués en 1982 à 9 996.00 francs.

Madame le Maire propose de les vendre aux personnes intéressées, à savoir Mr et Mme ESMIOL Jean-Pierre et Mr et Mme ALBANESE Eliséo, et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix proposé à savoir 1 600 € le caveau.

Vu la délibération du 30 avril 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE de vendre :

- à Mr et Mme ESMIOL Jean-Pierre un caveau type 160-6 places
- à Mr et Mme ALBANESE Eliséo un caveau type 160-6 places

FIXE le prix du caveau type 160-6 places à 1600 €,

AUTORISE l'émission des titres de recette à intervenir.

Adopté à 9 voix pour, 2 abstentions

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_020-DE

Objet: VOTE DES ELUS ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2018 - DE_2018_021

Deux élus font part de leur désaccord, mais la commune suit le choix des parents:

Vu le Code de l'Education

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves entériné le 20 mars lors du conseil municipal et qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 29 mars 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- DÉCIDE de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018,
- DÉCIDE un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00– 16h30

Adopté à 9 voix pour, 2 contre

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_021-DE

Objet: TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOMMUNICATION VILLAGE TRANCHE 2 - DE_2018_022

Monsieur Antoine ARENA délégué aux travaux informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Village/2eme tranche »

- Dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération
- Rappelle le coût prévisionnel du programme soit **11 798.66 € TTC**,
- Fait part au conseil de la participation communale pour **11 798.66 € TTC** (dont TVA 1 966.44 €),

- Propose de confier conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie Village/2eme tranche
- APPROUVE la convention de mandat à établir entre la commune de Champtercier et le SDE04,
- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-après
- Montant TTC **11 798.66 €**
- Participation communale (dont TVA 1 966.44 €) **11 798.66 €**

AUTORISE Madame le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents

DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_022-DE

Objet: CONVENTION DE SERVITUDE SDE04 - DE_2018_023

L'entreprise CEGELEC est chargée par le SDE04 de l'étude et des travaux de renforcement du réseau électrique de la commune de Champtercier. Le tracé de la ligne d'enfouissement HTA/BTA Village deuxième tranche emprunte les parcelles communales cadastrées numéros 234-1460-1462 sections A et C. Par le biais de l'entreprise CEGELEC le SDE04 sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour l'implantation de deux coffrets et de 5 mètres de câble souterrain.

La convention est conclue à titre gratuit et sera authentifiée aux frais de SDE04.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de servitude à titre gratuit, entre la commune de Champtercier et le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence pour la réalisation des travaux précités
- AUTORISE Madame le maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Délibération transmise en préfecture le 11/04/2018 réf 004-210400479-20180410-DE_2018_023-DE

Objet: QUESTIONS DIVERSES:

- Madame le Maire présente une requête du lycée agricole de Carmejane qui projette un voyage pédagogique en Irlande, "gestion des milieux naturels et de la faune", pour les élèves de terminale bac pro. Un de ces élèves habite Champtercier. Après échanges où les avis diffèrent, il est proposé de reconduire au prochain conseil l'examen de cette requête.
- Suite à la demande de Mme Aude AUTRIC la commune finance les 2 contrôles de sécurité faits par le cabinet VERITAS, pour les 2 manifestations suivantes: rencontres musicales du 7 juillet et fête votive du 10, 11 et 12 août 2018. Monsieur ARENA se chargera de les contacter.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h50 heures.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations **DE_2018_012 à DE_2018_022.**

Prochain conseil le mardi 15 mai 2018

Le secrétaire
Patrick BERTIN

Le Maire
Régine AILHAUD BLANC